



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

L'AN DEUX MILLE TREIZE le 25 mars, le Conseil municipal de la commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAVROUL, Maire.

Date de convocation : 19 mars 2013

Secrétaire de séance : Patrick JACQUART

ETAIENT PRESENTS : Mmes, Mlles, MM, Jean-Pierre FAVROUL, Dominique ALCALA, Lysiane BARDET, Jean-Pierre BERTRAND, Christian BLOCK, Anita BONNIN, Marie-Claire CAILLOU, Catherine CHAILLON, Laurine DUMAS, Evelyne DUPUY, Jean-Pierre FIORUCCI, Marie-France FRADIN, Patrick JACQUART, Franck LECALIER, Patricia LHYVERNAY, Florence PITOUN, Richard SCHMIDT, Michel THIBEAU, Christine WANNER.

Nombre de Conseillers en exercice : 22 Présents : 19 suffrages exprimés : 19

Compte-rendu de la séance du 25 février 2013 : le Maire ayant donné connaissance du Compte-rendu de la réunion du 25 février 2013, celui-ci est approuvé par le Conseil municipal.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-01

BUDGET GENERAL –
COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Avant de présenter la première délibération, M. le Maire rappelle que ce Conseil municipal est important puisque le vote du budget communal et du Centre de Loisirs sont à l'ordre du jour, et que leur adoption va permettre de fixer les grands axes de l'année 2013 dont l'objectif est sans cesse d'améliorer les conditions de vie des bouliacais.

Il commence par remercier toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de ce budget, et notamment le Secrétaire Général, le Directeur des Services techniques, le Conseiller délégué aux finances avec les membres de la Commission et l'ensemble du Conseil municipal. Il en profite également pour remercier toutes les personnes ou associations qui s'associent à l'action municipale pour faire vivre la commune.

Il souligne que la section Investissements est conséquente cette année avec plus d'1,5 million d'euros budgétés qui permettront de réaliser entre autres choses une nouvelle bulle sur les terrains de tennis, un city-stade dans le Parc de Vialle, l'enfouissement des réseaux Avenue de la Belle Etoile, l'achat de tablettes numériques pour les écoles ou encore la poursuite des travaux de menuiserie du Groupe scolaire.

Il tient à préciser une ligne importante à ses yeux : 60 000 € ont été prévus pour une étude d'aménagement de la parcelle située derrière la maison Vettiner sur laquelle la municipalité a des projets de construction de commerces qui permettront de dynamiser le centre-bourg à la suite de l'installation du RAM et de la ludothèque.

Il termine enfin en félicitant les élus et les services de leur bonne gestion des finances communales qui a permis cette année encore de dégager des marges de financement appréciables et d'éviter ainsi de recourir à la hausse de la fiscalité locale ou à l'emprunt. Cette gestion « en bon père de famille » permettra notamment de faire face notamment à la réforme en cours des rythmes scolaires et aux nouvelles charges qu'elle va entraîner.

Le Maire présente ensuite le Compte administratif 2012 comme indiqué ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	754 483,93 €	002 - Résultat de fonctionnement	- €
012 - Charges de personnel et frais	1 206 449,38 €	013 - Atténuations de charges	16 801,54 €
014 - Atténuation de produits	3 371,00 €	70 - Produits des services, du do	105 384,79
022 - Dépenses imprévues (fonct	- €	73 - Impôts et taxes	2 357 117,58
023 - Virement à la section d'inve	- €	74 - Dotations, subventions et pa	470 545,15
042 - Opérations d'ordre de transf	18 638,73 €	75 - Autres produits de gestion c	45 429,43
65 - Autres charges de gestion cou	420 453,30 €	76 - Produits financiers	5,25
66 - Charges financières	81 874,84 €	77 - Produits exceptionnels	39 905,04
67 - Charges exceptionnelles	436,50 €	78 - Reprise sur amortissements	40 489,60
TOTAL	2 485 707,68 €	TOTAL	3 075 678,38 €
<i>Résultat</i>	<i>589 970,70 €</i>		
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
041 - Opérations patrimoniales	1 552,10 €	001 - Solde d'exécution de la sec	- €
16 - Emprunts et dettes assimilée	105 767,43 €	021 - Virement de la section de f	- €
20 - Immobilisations incorporelle	8 833,06 €	040 - Opérations d'ordre de transf	18 638,73 €
204 - Subventions d'équipement	29 172,00 €	041 - Opérations patrimoniales	1 552,10 €
21 - Immobilisations corporelles	502 058,34 €	10 - Dotations, fonds divers et ré	1 184 269,09 €
23 - Immobilisations en cours	770 551,08 €	13 - Subventions d'investisseme	155 456,41 €
26 - Participations et créances ratt	4 090,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilée	500 000,00 €
		20 - Immobilisations incorporelle	- €
TOTAL	1 422 024,01 €	TOTAL	1 859 916,33 €
<i>Résultat</i>	<i>437 892,32 €</i>		

Vote du Compte Administratif 2012 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 18 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 18)

Sous la présidence de Monsieur THIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé et présenté par Monsieur Jean Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

- Approuve le Compte Administratif 2012 du budget communal

Vote Pour 18 Contre 0 Abstention 0

2013-03-02

BUDGET GENERAL – COMPTE DE GESTION 2012

Vote du Compte de Gestion 2012

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par M. Jean Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-03

BUDGET GENERAL –
AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent) 589 970,70 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent) 130 972,30 €

Résultat de clôture à affecter (excédent) **720 943,00 €**

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement (excédent) 437 892,32 €

Résultat comptable cumulé (déficit) - 237 475,35 €

Dépenses d'investissement restant à réaliser 554 750,03 €

Recettes d'investissement restant à réaliser 225 411,33 €

Solde des restes à réaliser (déficit) - 329 338,70 €

Besoin (-) réel de financement **- 128 921,73 €**

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du Besoin réel d'investissement - 128 921,73 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement **592 021,27 €**

Oui ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2012.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-04

BUDGET GENERAL –
BUDGET PRIMITIF 2013

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2013 du budget général. La section de fonctionnement est examinée et commentée par chapitres et la section d'investissement par opérations. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
011 Charges à caractère général	800 670.00	002 Résultat de fonct. Reporté	592 021.27
012 Charges de personnel	1 258 000.00	013 Atténuations de charges	10 000.00
014 Atténuations de produits	7 200.00	70 Vente de produits	99 000.00
022 Dépenses imprévues	100 000.00	73 Impôts et taxes	2 358 256.00
023 Virement à sect inv	737 992.27	74 Dota°, subven°, participa°	463 000.00
042 Opéra° d'ordre	7 300.00	75 Autres produits de gestion	40 000.00
65 Autres charges de gestion	552 215.00	77 Produits exceptionnels	5 000.00
66 Charges financières	101 400.00		
67 Charges exceptionnelles	2 500.00		
TOTAL	3 567 277.27	TOTAL	3 567 277.27
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
Opéra° 901 Centre Culturel	5 000.00	001 Affectation du résultat	200 416.97
Opéra° 902 Bibliothèque	1 500.00	021 Virement de Sect. Fonct.	737 992.27
Opéra° 903 Ateliers municipaux	36 816.08	10 Dota°, fonds divers et réserves	110 000.00
Opéra° 904 Tx divers eqt courant	59 418.90	1068 Excédent de fonct. Capitalisé	128 921.73
Opéra° 905 Mairie	38 818.33	13 Subventions d'investissement	418 411.33
Opéra° 906 Salle des Fêtes	90 015.44	28 Amortissements	7 300.00
Opéra° 907 Salles de sport	201 269.30		
Opéra° 908 Cuisine	4 500.00		
Opéra° 909 Castel	5 000.00		
Opéra° 910 Groupe scolaire	69 290.00		
Opéra° 911 CLSH	43 150.00		
Opéra° 912 Crèche	15 000.00		
Opéra° 913 Loc Boue	8 000.00		
Opéra° 915 Espaces verts	15 983.43		
Opéra° 917 Salle Rambaud	10 000.00		
Opéra° 918 Logements	20 645.84		
Opéra° 919 Plaine des sports	11 500.00		
Opéra° 920 Eglise	56 076.91		
Opéra° 923 Electrification	473 677.89		
Opéra° 924 Voirie Env.	51 019.89		
Opéra° 925 Vettiner	305 433.29		
16 Emprunts et dettes assimilées	80 927.00		
TOTAL	1 603 042.30	TOTAL	1 603 042.30

Où ces explications, et après en avoir délibéré, la Conseil municipal approuve le Budget primitif 2013

Vote :

Pour 19

Contre 0

Abstention 0

2013-03-05

TAUX 2013 DES IMPÔTS LOCAUX

Le Maire propose de fixer les taux 2013 de la manière suivante, inchangés par rapport à 2012 :

Taxe d'habitation	15.80 %
Taxe foncière bâtie	20.98 %
Taxe foncière non bâtie	76.36 %

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le vote des taux des impôts locaux 2013

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-06

**BUDGET ALSH –
COMPTE ADMINISTRATIF 2012**

Le Maire rappelle les grandes lignes du Compte administratif 2012 du CLSH comme indiqués ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	103 185.07	Chap 70	122 667.39
Chap 12	65 922.80	Chap 74	79 305.85
Chap 65		Chap 75	0.00
		Chap 77	185.76
TOTAL	169 107.87	TOTAL	202 159.00
<i>Résultat : excédent de 33 051.13</i>			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
TOTAL	00.00	TOTAL	00.00
<i>Résultat : 0.00 €</i>			

BALANCE GENERALE			
SECTION	DEPENSES	RECETTES	EXCEDENT (+) DEFICIT (-)
Fonctionnement	169 107.87	202 159.00	+33 051.13
Investissement	00.00	00.00	0.00
TOTAL	169 107.87	202 159.00	+33 051.13

Vote du Compte Administratif 2012 (Le Maire étant sorti de la salle, le nombre de conseillers est porté à 18 et le nombre de suffrages exprimés est porté à 18)

Sous la présidence de Monsieur THIBEAU, doyen de l'assemblée, le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé et présenté par Monsieur Jean Pierre Favroul Maire de Bouliac, conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré ;

- Approuve le Compte Administratif 2012 de l'Accueil de Loisirs

Vote Pour 18 Abstention 0 Contre 0

2013-03-07

BUDGET ALSH –
COMPTE DE GESTION 2012

Vote du Compte de Gestion 2012

Les membres du Conseil municipal, après s'être fait présenter par M. Jean Pierre Favroul le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différents sections budgétaires

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-08

BUDGET ALSH –
AFFECTATION DU RESULTAT 2012

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice (excédent)	33 051.13 €
-----------------------------------	-------------

Résultat reporté de l'exercice antérieur (excédent)	25 234.27 €
---	-------------

Résultat de clôture à affecter (excédent)	58 285.40 €
---	--------------------

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement	0.00 €
---	--------

→ Affectation en report de fonctionnement R 002 du BP 2013	58 285.40 €
---	--------------------

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat 2012.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-09

BUDGET ALSH –
BUDGET PRIMITIF 2013

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de Budget Primitif 2013 de l'Accueil de Loisirs. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont examinées et commentées par chapitres. Ce projet se présente dans les grandes lignes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		<i>Recettes de fonctionnement</i>	
Chap 11	144 825.40	Chap 70	115 000.00
Chap 12	68 060.00	Chap 74	40 000,00
Chap 65	400.00	Chap 002	58 285.40
TOTAL	213 285.40	TOTAL	213 285.40
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<i>Dépenses d'investissement</i>		<i>Recettes d'investissement</i>	
0.00		0.00	
TOTAL		TOTAL	

Où ces explications, et après en avoir délibéré, la Conseil municipal approuve le Budget primitif 2013 de l'ALSH

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-10

TARIFS LUDOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle que la ludothèque va bientôt ouvrir et qu'il convient donc de délibérer concernant les tarifs d'accès à l'établissement.

Il propose que les tarifs suivants soient retenus :

- Familles et associations bouliacaises : adhésion annuelle de 15 €
- Carte individuelle (à partir de 6 ans) : 1€
- Familles et associations non bouliacaises : adhésion annuelle de 20 €
- Carte individuelle (à partir de 6 ans) : 1€
- « Pack anniversaire » de 3h00 : 3 € par enfant
- Animateur lors d'un « Pack anniversaire » de 3h00 : 50 €

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De voter les tarifs de la ludothèque tels que mentionnés ci-dessus à compter du 27 avril 2013

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-11

ALSH –
STAGES DES VACANCES DE PRINTEMPS 2013 –
TARIFS

Monsieur le Maire présente les stages organisés par l'Accueil de Loisirs sans hébergement pendant les vacances de Printemps 2013 et les budgets prévisionnels correspondants. Il propose ensuite au conseil municipal de fixer les tarifs suivants :

STAGES PRINTEMPS 2013	Tarif commune	Tarif commune avec quotient familial CAF<450	Tarif hors commune	Tarif hors commune avec quotient familial CAF<450
Voile	90 €	78 €	105 €	95 €
Equitation	75 €	65 €	85 €	75 €
découverte aquatique	50 €	40 €	60 €	50 €

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote les tarifs des camps de Pâques applicables en 2013 tels qu'évoqués ci-dessus.

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-12

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE
DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE
ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (ALEAB33) –
PARTICIPATION 2013

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a passé une Convention avec l'ALEAB33 pour profiter de ses actions de conseil et d'assistance technique sur ses domaines de compétences : utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau, programmation et planification énergétique locale « durable », HQE, développement des énergies renouvelables.

L'adhésion 2013 a été fixée à 0,11 € par habitant soit 352,44 € pour la commune (0,11 € x 3 204 hab)

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 à l'ALEAB33 pour un montant de 352,44 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-13

**ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE –
PARTICIPATION 2013**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde, qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France.

La participation 2013 (qui comprend la cotisation à l'association des Maires de France) est fixée à 563.87 €

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement en 2013 de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-14

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE –
PARTICIPATION 2013**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde a pour vocation la qualité du cadre de vie, et qu'il conseille et accompagne durablement les communes les collectivités à travers des missions d'information, de formation et de sensibilisation sur leurs projets.

En 2013, la cotisation des communes de 3 000 à 20 000 habitants est fixée comme l'an dernier à 199 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 au CAUE pour un montant de 199 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-15

**FONDATION DU PATRIMOINE –
PARTICIPATION 2013**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseil municipal que La Fondation du Patrimoine a réalisé en 2011 un inventaire photographique des biens de l'église de manière gratuite, et que le Bureau municipal avait décidé d'adhérer à cette Fondation en versant un montant de 200 € pour soutenir son action.

Il propose que ce soutien soit reconduit cette année par le versement d'une subvention d'un montant de 200 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler son adhésion à la Fondation du Patrimoine et de soutenir son action en versant une somme de 200 € pour l'année 2013

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-16

**HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT
ET MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT –
PARTICIPATIONS 2013**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à l'association Hauts de Garonne Développement, qui est une agence de développement économique de la Rive droite bordelaise, ainsi qu'à la Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne, qui est une association d'aide aux administrés dans les domaines de l'accès au droit, l'aide aux victimes, la médiation pénale...

La cotisation 2013 pour chacun de ces organismes a été respectivement fixée comme l'an dernier à 1 518 € et 1 062,60 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de 1 518 €
- De voter la participation 2013 à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de 1 062,60 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-17

**MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE –
PARTICIPATION 2013**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à la Mission Locale des Hauts de Garonne qui travaille pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le secteur de la Rive Droite bordelaise.

La participation des communes adhérentes est fixée à 1,30 € par habitant soit 4 165.20 € pour la commune de Bouliac (1,30 € x 3 204 hab)

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de 4 165.20 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-18

ASSOCIATION REV – PARTICIPATION 2013

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel aux services de l'association REV (Réalisation Environnement Valorisation) dont le siège social est situé à la mairie de Camblanes et Meynac pour l'entretien annuel des sentiers de randonnée.

Dans ce cadre, il y a lieu d'adhérer à cette association pour un montant annuel de 378 € (tarif fixé pour les communes de plus de 2 000 hab.)

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 à l'association REV pour un montant de 378 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-19

SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE –
PARTICIPATION 2013

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde qui lui permet de bénéficier de subventions et de commandes groupées, notamment dans ses travaux d'enfouissement des lignes électriques

La participation 2013 pour cet organisme a été fixée comme l'an dernier à 91,46 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 au Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde pour un montant de 91,46 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-20

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION
DES ACTIONS SOCIALES HAUTS DE GARONNE –
PARTICIPATION 2013

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a passé une Convention avec le Syndicat Intercommunal des Gestion des Actions Sociales (SIGAS) des Hauts de Garonne au titre de la mission CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), qui constitue un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour informer les personnes âgées et leur entourage sur le maintien à domicile et mettre en place le soutien nécessaire.

Dans cette convention, la participation de chaque commune adhérente est fixée depuis 2007 à 0,34 € par habitant, soit 1 089,36 € pour la commune de Bouliac pour l'année 2013 (0,34 € x 3 204 hab)

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 pour le SIGAS des Hauts de Garonne au titre de la mission CLIC pour un montant de 1 089,36 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-21

SYNDICAT DE PROTECTION CONTRE LES INONDATION
DE LA RIVE DROITE – PARTICIPATION 2013

Monsieur le Maire rappelle que la Commune fait partie du Syndicat de Protection contre les Inondations de la Rive Droite (SPIRD), en attendant que la CUB prenne la compétence sur le risque inondation, ce qui sera sans doute le cas avant la fin de l'année.

La participation 2013 a été fixée à 32 433,60 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 au SPIRD pour un montant de 32 433,60 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

2013-03-22

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU BASSIN VERSANT DU RUISSEAU LE PIAN –
PARTICIPATION 2013

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère avec les communes de Carignan-de-Bordeaux et Latresne au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Ruisseau le PIAN depuis de nombreuses années, qui s'occupe notamment de l'entretien de ce ruisseau qui marque la limite sud-est de la commune de Bouliac.

Il indique au Conseil que ce Syndicat a décidé de maintenir pour 2013 le montant de la contribution de ses communes membres à 27 300 € soit 9 100 € par commune.

Oùï ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2013 au Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Ruisseau le PIAN pour un montant de 9 100 €

Vote : Pour 19 Contre 0 Abstention 0

La séance est levée à 20h00.